

## PRIME DE FIN D'ANNEE

*Le versement de la prime sera effectué dans les  
3 premiers jours de décembre*

*Le montant versé sera de 75 % du montant brut  
du dernier salaire mensuel de base*

*Pour info c'est le salaire de base  
de novembre qui sert de référence*

### CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS :

- AVOIR 12 MOIS D'ANCIENNETÉ AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS,
- EN CAS D'ARRÊT MALADIE OU AUTRES, ELLE EST PRORATISÉE AU TEMPS DE PRÉSENCE,
- CHÔMAGE PARTIEL AUCUN IMPACT

**BESOIN DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**VOS ELUS SONT LÀ POUR VOUS**

*Nous vous souhaitons de*

*Joyeuses Fêtes de Fin d'année*



Téléchargez l'appli **FO** Carrefour Hypers  
**FO** toujours plus proche de vous  
C'est tous les jours et dans votre Poche

